CESER

îledeFrance

10 OCTOBRE 2017

Hémicycle Conseil régional
57 rue de Babylone, Paris 7e

ACTES

Maîtrise de la langue française

Regards croisés en Ile-de-France

Sommaire

Sommaire **2**

Ouverture **2**
Jean-Louis GIRODOT 2
Président du Ceser d'Ile-de-France 2

Les grands enjeux **3**
Les défis de la maîtrise de la langue française dans les trois sphères : lutte contre l'illettrisme, Français langue étrangère et alphabétisation 3

Les leviers franciliens **8**
Le cadre des actions et l'organisation de différents acteurs franciliens 8

Prévenir et orienter **12**
Table-ronde • Détecter les difficultés des enfants et des adultes et les guider pour agir en amont 12

Former pour qualifier **17**
Table-ronde • Former pour permettre l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences 17

Accompagner et intégrer **22**
Table-ronde • Aider les personnes en difficulté pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle 22

Clôture **29**
Valérie PECRESSE 29
Présidente de la Région Ile-de-France 29
Yannick IMBERT 30
Secrétaire général aux affaires régionales 30

Animation et modération : Emilie ZAPALSKI

Ouverture

Jean-Louis GIRODOT

Président du Ceser d'Ile-de-France

La maîtrise de la langue française est un sujet transversal qui renvoie à la fois à l'éducation, la citoyenneté et la culture. C'est un sujet incontournable car le langage se situe à la croisée des chemins entre l'individu et la société. Le partage d'une langue commune est un facteur fondamental. Comment faire société, comment comprendre ses droits, comment participer à la vie citoyenne tant que l'on ne partage pas un certain niveau de langue commune, tant que l'on ne peut pas communiquer ?

La société doit apprendre à ses enfants à savoir lire et écrire. L'instruction doit être universelle, embrasser tous les âges de la vie et ne pas se limiter à l'enfance. Aujourd'hui, les publics concernés ne sont pas seulement les enfants du primaire mais aussi ceux qui ont raté une étape au cours de leur vie, les immigrés qui doivent s'intégrer à notre société et que cette dernière doit intégrer.

En Ile-de-France, plus d'un million de personnes âgées de 18 à 65 ans sont concernées par des difficultés à l'écrit. Nous ne pouvons pas l'accepter. La totalité des Franciliens doit être lettrée. Ne pas pouvoir déchiffrer ou comprendre le sens de ce qui est écrit constitue une cause d'exclusion, une difficulté majeure pour le vivre ensemble. La lutte contre l'illettrisme est aussi un formidable moyen d'intégration.

Ce combat se mène la plupart du temps dans la discrétion. Il mobilise depuis des années les forces vives de notre région, que beaucoup d'entre vous représentent ici. Organiser ces rencontres m'a paru fondé et légitime. Depuis le début de ma mandature, je souhaitais que le Ceser traite ce sujet. Je salue les membres du Ceser qui ont travaillé à l'établissement du rapport sur la Maîtrise de la langue en Ile-de-France autour de Claire Pessin-Garric.

Notre objectif est d'offrir aujourd'hui un prolongement vivant et utile au travail produit par notre Ceser. Je suis très honoré que les instances politiques se soient associées à notre initiative et qu'elles aient ensemble décidé de signer le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Je souhaite que cette journée soit fructueuse. Je terminerai par une citation de Voltaire : « *Comment un peuple peut-il se dire libre quand il ne lui est pas permis de penser par écrit ?* ».

Les grands enjeux

Les défis de la maîtrise de la langue française dans les trois sphères : lutte contre l'illettrisme, Français langue étrangère et alphabétisation

Emilie ZAPALSKI : Thierry Lepaon, 1,5 million de personnes en emploi sont concernées par illettrisme.

Thierry LEPAON, Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale et Président de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Je souhaite vous indiquer pourquoi nous sommes présents, quelles sont nos propositions et quelles peuvent être nos perspectives communes au sein de la région. L'enquête que nous avons demandée à CSA a porté sur 600 managers, Secrétaires de CHSCT, de Comité d'entreprise, Directeurs d'établissements publics… En effet, nous avons constaté que les entreprises publiques étaient aussi touchées par des situations d'illettrisme. De plus, 90 % des personnes interrogées expliquent qu'elles côtoient des individus concernés au quotidien. Ce constat montre qu'il est possible d'oublier comment lire et écrire. Au-delà, seulement 14 % des personnes touchées mettent en place des stratégies pour remédier à la situation. La marge de progression est donc énorme.

L'élément nouveau apporté par nos travaux porte sur la sensibilisation des acteurs eux-mêmes. Je sais qu'il est extrêmement difficile de dire que l'on fabrique les meilleurs produits du monde avec des équipes qui ne savent ni lire, ni écrire. Ce sujet doit devenir une affaire d'Etat.

E.Z : Quels sont les enjeux de votre mission ?

Thierry LEPAON : Le Premier ministre, Manuel Valls, avait décidé de se préoccuper des questions de langage et d'écriture. L'objectif était de travailler à des réponses précises pour renforcer la cohésion sociale au sein de notre Nation et sur nos territoires. La langue française est facteur de cohésion, comme la monnaie et le drapeau, mais aussi parfois de division. Aujourd'hui, 2,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme dans l'Hexagone, dont 500 000 en Outremer. De plus, 6 millions d'individus sont en immense difficulté et 3 millions de personnes supplémentaires ne savent pas manipuler les outils

électroniques tels que les ordinateurs. Au total, presque 10 % de la population de notre pays est concernée, dont la moitié est dans l'emploi.

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, les compétences sont réparties entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de formation professionnelle… Ma mission est de faire en sorte que tous les acteurs concernés puissent dégager ensemble des perspectives communes. L'objectif est de travailler sur les questions ayant trait au langage et à l'écriture, mais aussi à l'intégration de ceux qui nous font l'honneur et l'amitié de nous rejoindre. De fait, nous devons en faire des ambassadeurs s'ils souhaitent rejoindre un autre pays et, s'ils souhaitent rester en France, nous devons faire en sorte qu'ils maîtrisent les compétences leur permettant d'assurer le vivre ensemble.

Enfin, nous souhaitons travailler sur le rapprochement des Français et Françaises avec leur administration. La transcription du langage professionnel doit être assurée à destination des publics auxquels il s'adresse. Ceux qui ont en charge d'administrer notre pays doivent avoir pour objectif d'être compris.

E.Z : Vous avez fixé des objectifs ambitieux de réduction du taux d'illettrisme. Quelles sont les actions que vous souhaitez mener ?

Thierry LEPAON : Ces derniers mois, nous avons effectué des propositions au premier ministre afin d'élaborer un plan national d'action. J'ai saisi les préfets pour qu'ils puissent saisir à leur tour les Ceser, dont sept ont accepté de travailler sur ces questions. Les travaux menés sont d'une grande qualité et nous constatons d'ores et déjà l'existence d'un tronc commun et des particularités territoriales. Ces travaux feront l'objet d'un colloque le 18 octobre prochain au Conseil économique et social. Le plan national d'action, d'une durée de cinq ans, sera complété par des plans régionaux dans les territoires, afin que nous intervenions au plus près des personnes qui souffrent.

Notre ambition est aussi de sanctuariser les fonds qui seront engagés. Le monde associatif est en grande souffrance actuellement et nous souhaitons donc nous engager sur des plans pluriannuels. Au bout des cinq ans, nous espérons avoir réduit le taux de situations d'illettrisme de 50 %. Aujourd'hui, nous ne « soignons » que 2 % des personnes concernées. L'étude de France Stratégie estime qu'il convient de mobiliser 50 millions par an pour atteindre l'objectif fixé.

E.Z : Quelles seront les actions menées durant les prochaines années ?

Thierry LEPAON : Trop de jeunes quittent le système scolaire en situation d'illettrisme. Or je pense que le décrocheur n'existe pas : un décrocheur est une personne qui n'a jamais accroché, ce qui peut se repérer très rapidement.
L'objectif est d'assurer un suivi entre la détection de l'illettrisme et l'action. Pour cette dernière, la prise en charge doit être commune entre le Département, la Région et l'Etat, afin d'accompagner les jeunes et leur permettre d'accéder à une qualification favorisant l'identification d'un emploi.

Nous devons nous préoccuper du succès de CléA et de ses difficultés. Nous devons travailler sur la création d'un certificat pré-CléA. De plus, il convient de réfléchir à la certification, dont les critères ne semblent pas toujours adaptés. Ainsi, il devrait être possible de disposer d'une certification par troncs successifs.

Nous travaillons également sur la refondation des politiques d'accueil des migrants. Ces questions sont des préoccupations majeures de ce gouvernement. Nous pouvons au moins assurer à ces personnes l'accès à notre langage.

Enfin, nous devons renforcer la mutualisation et la solidarité entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Nous avons besoin de faire en sorte que l'apprentissage du français et le maintien des connaissances fassent l'objet d'un article de loi et de discussions entre les partenaires sociaux.

E.Z : Suzy Halimi, comment l'Unesco agit-elle sur cette question ?

Suzy HALIMI, Membre du Conseil d'administration de la commission française pour l'Unesco

L'Unesco a été créée le 16 novembre 1945 afin d'élever « *les défenses de la paix* », grâce à l'éducation, la science et la culture. Elle compte 195 Etats membres et ses deux langues de travail officielles sont le français et l'anglais.

Chaque Etat membre est représenté par un ambassadeur et le nôtre est actuellement Laurent Stefanini. Chaque pays doit mettre en place une commission nationale qui sert d'interface entre l'organisation et la société civile. Cette commission doit faire passer les valeurs, les activités de l'Unesco dans la société française et faire remonter vers l'Organisation des informations et de l'expertise.

L'éducation est le pilier de l'Unesco et les sommes allouées dans ce domaine restent toujours supérieures à celles qui sont attribuées à la culture et aux sciences. Le travail de l'Unesco est relayé sur le terrain par des instituts, qui ont tous une mission spécifique, par exemple la formation des cadres de l'éducation à travers le monde (Paris), le travail sur les manuels scolaires (Genève), l'apprentissage tout au long de la vie (Hambourg), les statistiques (Canada).

L'Unesco intervient également dans le réseau des écoles associées : des partenariats sont passés entre des établissements des deux hémisphères. En France, nous disposons de 200 écoles associées réparties sur l'ensemble du territoire. Pour leur part, les chaires Unesco sont des centres de recherche sur un thème particulier, implantés dans un établissement d'enseignement supérieur, et qui travaillent en partenariat avec d'autres structures dans le monde. Enfin, les clubs Unesco interviennent au sein de la société civile et cherchent à favoriser le dialogue.

Le 8 septembre, l'Unesco célèbre la journée mondiale de l'alphabétisation. Dans le monde, 758 millions de personnes sont analphabètes, dont les deux tiers sont des femmes, et 264 millions de jeunes rencontrent des difficultés pour lire, écrire et compter.

Quelles sont les actions à conduire pour lutter contre l'illettrisme ? L'Unesco a déployé des efforts considérables pour progresser dans ce domaine. En effet, l'illettrisme induit chômage, problèmes de santé, emplois subalternes… L'Unesco a mis en place le programme LAMP, qui permet de définir trois niveaux d'alphabétisation. L'OCDE a mené la même initiative par le biais de l'enquête PIIAC. Cette dernière a montré qu'un adulte sur quatre rencontrait des difficultés pour lire, écrire et compter dans les pays industrialisés. Pour sa part, la Banque Mondiale a cherché à identifier les causes de ces phénomènes : un engagement des pouvoirs politiques insuffisant, une motivation trop limitée des

intéressés. Ces derniers doivent être inclus dans un programme qui est mené tout au long de la vie.

Le document Education 2030 a été signé en 2015 par tous les ministres de l'Education des 195 Etats membres. Il regroupe toutes les cibles à atteindre à l'horizon 2030. Pour l'alphabétisation, il est prévu de faire en sorte que tous les jeunes, ainsi qu'une proportion considérable d'adultes, sachent lire, écrire et compter. De plus, l'alphabétisation doit s'inscrire dans le processus éducatif de chacun des pays.

D'ici 2030, 60 % de la population mondiale vivra en ville. Les problèmes devront donc être résolus sur ce périmètre. A ce titre, l'Unesco vient de lancer le réseau des villes apprenantes. Ces dernières sont des villes qui favorisent le dialogue de toutes leurs forces vives pour organiser l'éducation de leurs citoyens tout au long de la vie et leur donner accès à la citoyenneté. En France, deux villes apprenantes se sont déjà portées volontaires : Clermont-Ferrand et Mantes-la-Jolie. Amiens réfléchit également à sa candidature.

E.Z : Loïc Depecker, quelles sont les spécificités de votre mission ?

Loïc DEPECKER, Délégué général à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture

L'implication de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France est multiple.

Notre sujet d'aujourd'hui s'inscrit dans la dynamique globale suivie par le gouvernement. La Délégation oriente et coordonne les politiques publiques en matière de langue. Au sein du gouvernement, notre première mission est d'être les dépositaires d'une politique linguistique globale et d'une tradition qui veut que la langue de la République soit le français. Nous devons aussi faire en sorte que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Notre objectif est également que la République française contribue à la coopération entre les pays qui partagent notre langue.

Aujourd'hui, la question des terminologies scientifiques et techniques, c'est-à-dire de la traduction des expressions anglo-saxonnes, est très importante. La langue française est au niveau des techniques les plus modernes. La question des anglicismes rejoint celle de l'apprentissage et de la compréhension de la langue par tous les citoyens.

Notre deuxième mission est de favoriser l'emploi de la langue française. A ce titre, nous faisons en sorte de faire appliquer la loi Toubon de 1994. Dans ce domaine, mon impression est qu'une amélioration est constatée, grâce aux partenaires avec lesquels

nous intervenons, notamment l'Autorité de régulation des professionnels de la publicité, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, la DGCCRF…

Notre troisième mission vise à faire que la langue française et les langues de France apparaissent sur Internet. Vous pourrez bientôt ajouter les accents autant que vous le souhaiterez grâce à des claviers français, qui permettront aussi de taper fidèlement les langues de France comme le catalan.

Notre quatrième mission nous conduit à lancer des appels à projets nationaux pour financer des actions sur le terrain, comme l'aide à l'alphabétisation, à la création d'outils.

La cinquième mission porte sur les langues de France. Lors de l'établissement du rapport destiné au Premier ministre, j'ai pu constater que la situation sociale et linguistique était désastreuse dans les Outremers. Il convient de lancer un plan national à cette échelle, afin que les jeunes puissent apprendre correctement et facilement notre langue. Pour ce faire, il faut que les enfants soient accueillis dès leur plus jeune âge dans leur langue maternelle. J'espère que la région Ile-de-France pourra se pencher sur la question des Outremers.

E.Z : 500 000 personnes sont concernées par l'illettrisme en Outremer.

Loïc DEPECKER : Notre sixième et dernière mission est le développement de la communication. Dans ce cadre, nous organisons la Semaine de la langue française et de la francophonie tous les ans au mois de mars. Nous sommes également à l'origine de la Journée du français dans les médias. Le Président de la République interviendra aujourd'hui à la Foire de Francfort sur le thème de la francophonie. Cette dernière est une chance car elle permet de donner au français une valeur.

Dans le monde, 46 Etats ont le français comme langue officielle ou co-officielle. La demande d'apprentissage du français s'accroît sur la planète. De plus, la démographie en Asie du Sud-est et en Afrique aidera à porter le français sur la scène mondiale. Nous devons aider nos partenaires à consolider et développer leur système d'éducation,

Edouard Glissant défend le mot de « mondialité », c'est-à-dire l'esprit ouvert sur le monde. Notre langue, par les valeurs qu'elle véhicule, a une chance extraordinaire de paraître comme l'une des langues de la mondialité dans les années qui viennent.

Les leviers franciliens

Le cadre des actions et l'organisation de différents acteurs franciliens

E.Z : Olivier Léon, quelle est la situation en Ile-de-France ?

Olivier LEON, Directeur régional adjoint, Chef du service études & diffusion, Insee Ile-de-France

Notre enquête de 2011 visait à évaluer les compétences des adultes à l'écrit et en calcul, le tout de façon multidimensionnelle. En tout, 14 000 entretiens ont été menés au plan national, dont 1 600 en Ile-de-France. Les personnes interrogées ont réalisé des exercices dont la difficulté était adaptée de façon progressive.

Les personnes considérées comme ayant des difficultés importantes face à l'écrit avaient des résultats inférieurs à 60 %. Je vous rappelle que la notion d'illettrisme s'applique lorsque des difficultés importantes sont constatées chez des personnes scolarisées en français.

En Ile-de-France, un million de Franciliens présentaient ces difficultés importantes face à l'écrit. Sur ce total, les deux tiers n'avaient pas été scolarisés en français et les 350 000 restants pouvaient donc être considérés comme illettrés.

Les situations de difficultés importantes face à l'écrit sont moins présentes pour les jeunes générations, tant en Ile-de-France qu'en province. De plus, les personnes concernées voient leur vie quotidienne impactée, même si ces difficultés n'empêchent pas de posséder un emploi (ouvriers, secteur de la construction, emplois en CDD).

Ces personnes déclarent rencontrer des difficultés pour écrire une lettre, pour faire leurs courses, pour lire une facture, pour utiliser les distributeurs bancaires… La fréquence des relations sociales est donc moins élevée.

Globalement, les Franciliens ont obtenu de meilleurs résultats que les provinciaux : 26 % ont atteint de très bons scores aux exercices les plus complexes en Ile-de-France.

E.Z : Colombe Brossel, quelles sont les actions menées par la ville de Paris ?

Colombe BROSSEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée des questions relatives à la sécurité, la prévention, la politique de la ville et à l'intégration

A Paris, l'apprentissage du français pour tous les publics est un sujet important et la Ville y consacre tous les ans environ 7 millions d'euros, ce qui permet à un peu moins de 20 000 personnes d'être formées. La palette des formations est mise en œuvre par des acteurs très divers : acteurs municipaux, réseaux associatifs, organismes de formation…

Par ailleurs, le Plan parisien de lutte contre l'illettrisme et de développement des compétences clés nous permet d'accompagner 200 jeunes tous les ans.
En permanence, il convient de travailler sur la coordination des actions qui sont menées. Au plan de la communication, des plaquettes « Apprendre le français » sont éditées dans les huit arrondissements concernés par les Politiques de la ville. Nous soutenons les actions menées par le réseau Alpha sur la cartographie des associations. Nous accompagnons le dispositif des rentrées partagées. Depuis 18 mois, nous travaillons également avec le réseau Eiffel, qui permet de mieux travailler sur l'orientation la plus fine possible des publics et d'élaborer des outils partagés.

Notre premier défi est que Paris est une terre d'accueil des flux migratoires. Nous avons souhaité travailler sur un appel à projets spécifique, visant à assurer l'apprentissage du français par les réfugiés. Cette action a été relancée pour la deuxième année. Les formations sont proposées sur trois mois, exceptionnellement sur quatre, et concernent des publics divers, qui sont pris par des démarches administratives très chronophages. Le deuxième défi est un point de désaccord de la majorité municipale avec le gouvernement actuel – comme avec le gouvernement précédent – sur le fait que l'accueil soit inconditionnel. Nous défendons le fait que les ASL ne perdent pas de financement. De fait, les crédits nationaux pour l'apprentissage de la langue française sont recentrés sur des publics qui sont présents depuis moins de cinq ans, ce qui revient à faire peu de cas des populations qui sont présentes depuis longtemps. Nous continuerons à plaider le sujet

E.Z : L'organisation des Jeux Olympiques peuvent-ils aider à la dynamique dans ce domaine ?

Colombe BROSSEL : L'objectif est de faire en sorte que ces Jeux soient utiles aux Parisiens dès maintenant, en matière d'emploi, de citoyenneté, de maîtrise de la langue française, de développement du sport de proximité.

E.Z : Comment le sujet de l'illettrisme est-il traité au niveau de l'Inspection d'académie ?

Valérie FRYDMAN, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional de Lettres, Education nationale

Historiquement, le mot « illettrisme » est corrélé à la grande pauvreté, même si certains individus sont également réfractaires à la lettre dans les milieux favorisés. De plus, il convient de rappeler la mobilisation des pouvoirs publics sur ces sujets et l'importance extrême de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

L'illettrisme est diagnostiqué à 17 ans, dans le cadre des Journées Défense Citoyenneté (JDC), par le biais d'un test de lecture réalisé par les jeunes scolarisés au moins cinq ans. Dans l'Académie de Paris, 5 % de jeunes sont classés en situation d'illettrisme, avec des diversités très importantes en fonction des arrondissements. Le taux de 5 % est inférieur au taux régional, qui est de 7 %, et au taux national de 10 %.

Pourquoi ces résultats sont-ils enregistrés, malgré la mobilisation des acteurs et la structuration du système éducatif ? Il existe un risque d'illettrisme, mesurable, qui est insuffisamment pris en compte tout au long de la scolarité obligatoire. Ce risque s'accroît progressivement et finit par ne plus être récupérable. L'activité de lecture est bien plus complexe que ce que l'on pense. Il s'agit d'une opération intellectuelle qui consiste à repérer ce qui est écrit, à le mettre en relation, et à le traiter pour en tirer les bonnes déductions.

Dans ce cadre, quels sont les leviers sur lesquels nous nous appuierons pour mener une politique éducative efficace ? Premièrement, il convient d'anticiper les situations d'illettrisme, en ayant recours aux outils existants, c'est-à-dire les évaluations diagnostics réalisées au CE2 et à l'entrée au collège. A 12 ans, la quasi-totalité des enfants maîtrise le prélèvement de l'information. En revanche, certains rencontrent des difficultés pour assurer la déduction et la mise en relation. Une étude menée dans le Val-de-Marne a montré que sur trois ans, 40 % des collégiens de 6ème étaient d'excellents lecteurs.

Pour les 60 % restants, les compétences de compréhension peuvent être en cours d'acquisition. Parfois, en lisant un article de journal, certains élèves ne comprennent pas encore que de multiples désignations peuvent renvoyer à un même individu. Pour d'autres personnes, les compétences de compréhension ne sont pas acquises. Le fait de le savoir constitue déjà une première action.

A Paris, nous envisageons de mettre en place une évaluation pronostic de la maîtrise des compétences de lecteur au niveau du cours préparatoire et de la classe de 6ème. Nous n'avons pas encore décidé si nous le ferions à titre expérimental ou à l'échelle de l'ensemble de la capitale, dans tous les cas à l'horizon de la rentrée 2018.

Le deuxième levier est de professionnaliser les acteurs du système éducatif, qui manquent de repères et de munitions dès qu'il s'agit de prendre en charge un public qui a une maîtrise différente des usages de la langue. Les bons élèves ont un usage scolaire de la langue et comprennent que si un professeur pose une question, il attend en retour que l'on effectue un raisonnement, tant en français qu'en mathématique.

Le troisième levier est de renforcer la coopération entre les enseignants et les intervenants extérieurs de tous ordres.

Bernard BARBIER, Directeur, Défi Métiers

Défi Métiers est un groupement d'intérêt public qui doit intervient sur l'offre et les besoins de formation professionnelle. Il réunit 24 acteurs en Ile-de-France (Carif-Oref).

Nous avons cherché à construire une cartographie de l'offre de formation linguistique en Ile-de-France. Au préalable, différents constats avaient été effectués sur le besoin de clarifier l'offre existante, de prendre en compte les données territoriales, et d'améliorer l'accueil des primo-arrivants. Dans ce projet, il s'agissait aussi de déterminer quels étaient les liens avec les formations certifiantes.

Il est assez simple d'établir une cartographie. Le plus difficile est de la maintenir à jour par la suite. Dans ce cadre, une équipe pilotée par Christine Barella est intervenue, en partenariat avec le réseau Alpha. Toutes les études et informations sont accessibles directement sur notre site.

L'objectif était de rendre lisible l'offre de formation, afin qu'elle puisse être utilisée. Il s'agissait aussi de rendre l'information pérenne et la mettre à jour en permanence. L'intérêt était de favoriser l'accès à l'information des acteurs, afin de construire des parcours pour les personnes concernées.

La version définitive de la cartographie est accessible sur le site de Défi Métiers. Elle est structurée en trois grands types de parcours : intégration, insertion professionnelle, professionnel. Elle présente l'offre linguistique de l'OFII, du Conseil régional d'Ile-de-France, de Pôle Emploi, des conseils départementaux, ainsi que les formations certifiantes.

15 régions françaises ont suivi la même démarche et ont établi également une cartographie, ce qui permet de disposer d'une vision quasiment nationale. Enfin, d'autres outils sont aussi utiles aux conseillers, comme le tableau des certifications. De fait, les conseillers rencontrent parfois des difficultés pour identifier les problèmes dont souffrent les publics avec lesquels ils travaillent.

E.Z : Quels sont les manques éventuels dans ces domaines ?

Bernard BARBIER : Nous cherchons à lutter contre la trop grande diversité des outils qui sont mis en place, diversité qui est rarement efficace pour les bénéficiaires.

Prévenir et orienter

Table-ronde • Détecter les difficultés des enfants et des adultes et les guider pour agir en amont

Régis FELIX, Responsable du secteur école, ATD Quart-Monde
Eunice MANGADO-LUNETTA, Directrice des programmes, Association de la fondation étudiante pour la ville
Eric NEDELEC, Coordinateur de l'action nationale et territoriale, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
Claire PESSIN-GARRIC, rapporteure de la contribution « Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions », Ceser Ile-de-France

En ouverture, une vidéo est diffusée sur le thème de la prévention de la maîtrise de la langue française.

E.Z : Eric Nédelec, quelles sont les actions menées pour combattre le fléau de l'illettrisme ?

Eric NEDELEC : Le premier levier est de prévenir l'illettrisme le plus tôt possible, certains disent même dès la naissance, lorsque le père ou la mère babillent avec le bébé. Par la suite, l'école apporte évidemment sa pierre à la prévention.

Le levier le plus efficace est sans doute la lutte contre l'illettrisme elle-même, c'est-à-dire les actions de formation qui sont proposées aux adultes. Aujourd'hui, 2,5 millions de ces derniers sont en situation d'illettrisme mais ce total se réduit petit à petit.

En premier lieu, il convient de s'accorder sur les définitions des phénomènes observés. Une personne en situation d'illettrisme a été scolarisée mais ne maîtrise pas les fondamentaux qui lui permettent d'être autonome dans les situations de la vie quotidienne. Les personnes en situation d'illettrisme subissent une véritable violence lorsqu'elles sont confrontées à leurs difficultés.

Il est aussi important d'organiser l'action. Pour ce faire, il est nécessaire de suivre une méthode, « se réunir pour mieux agir », comme l'indique notre slogan.

E.Z : Quel est le mode opératoire à adopter ?

Eric NEDELEC : Il convient que les actions menées par chacun des acteurs constituent une démarche homogène et efficace pour les publics concernés. Pour que les acteurs travaillent ensemble, une gouvernance est nécessaire. A ce titre, le levier du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme est indispensable. Nous avons besoin d'un pilotage mais aussi d'outils. En effet, les acteurs qui agissent ont développé de nombreuses solutions. Nous devons réunir les acteurs autour d'une table pour que leurs différentes pratiques puissent être transférables. Dans ce cadre, nous produisons un kit et un guide qui regroupent des recommandations, des outils et des solutions.

E.Z : Eunice Mangado-Lunetta, votre association existe depuis 1991 et regroupe plus de 7 000 bénévoles.

Eunice MANGADO-LUNETTA : L'AFEV est un acteur de la prévention de l'illettrisme et de la lecture publique. Nous avons construit notre action sur la base de l'engagement des étudiants. De fait, ces derniers ont envie de s'engager et peuvent être utiles à la lutte contre les inégalités. Trois grands programmes d'action sont conduits, notamment d'accompagnement individuel. Il y a quelques années, nous avons mis en œuvre un programme d'accompagnement vers la lecture. En la matière, beaucoup se joue lors de l'entrée à l'école primaire mais, heureusement, beaucoup peut encore être fait par la suite.

E.Z : Comment le programme est-il organisé ?

Eunice MANGADO-LUNETTA : Les étudiants ne sont pas présents pour permettre à l'enfant de rentrer dans l'apprentissage. En revanche, ils cherchent à favoriser l'appétence pour la lecture, en complément du travail qui est mené par les enseignants. Les étudiants assurent la médiation entre la famille, la bibliothèque et les enfants. Ils lisent des livres et ils parlent avec des enfants à qui l'on ne parle pas toujours beaucoup en français. Ainsi, environ 1 000 enfants sont accompagnés tous les ans dans le cadre de ce programme. Pour leur part, les étudiants sont formés à la démarche au préalable.

L'accompagnement vers la lecture est basé sur une approche individuelle. L'intervention au domicile est très importante car il n'est pas possible de mobiliser sans intégrer les familles, qui doivent donc s'impliquer et être légitimées pour le faire. Il apparaît que les

enfants qui étaient repérés en difficulté en CP effectuent des progrès en termes de langage – ils s'expriment davantage en classe – et sur l'entrée en lecture.

E.Z : Les familles sont donc intégrées à la démarche.

Eunice MANGADO-LUNETTA : Oui. Les étudiants, parfois sans s'en rendre compte, réalisent ce travail de façon naturelle, sans juger qui que ce soit. Les actions menées sont importantes car l'on n'apprend pas à lire pour faire plaisir mais pour soi-même.

E.Z : ATD Quart-Monde est impliqué dans de nombreuses initiatives sociales depuis 60 ans. Régis Félix, parlez-nous des actions qui sont conduites.

Régis FELIX : ATD Quart-Monde a pour objectif d'éradiquer la grande pauvreté. Pour ce faire, il convient que les personnes victimes de cette pauvreté soient actrices de leur libération, ce qui impose qu'elles aient accès à l'écriture, à la lecture et à la parole. Toutes les actions de notre mouvement ont cette orientation, tant à destination des enfants que des jeunes ou des adultes.

La première action est menée par l'Université populaire Quart-Monde, lieu où les personnes apprennent à prendre la parole et à évoquer ce qu'elles vivent. Un thème est défini, comme la santé, la justice, l'isolement, les migrants, puis préparé par petits groupes dans les quartiers. Les paroles prononcées sont alors notées mot à mot. Ensuite, chaque petit groupe prépare son intervention lors de l'Université. Cette dernière dure environ deux heures, en présence d'un invité qui connaît bien le sujet évoqué et qui dialogue avec les participants. L'objectif de l'Université populaire est de permettre à ces derniers d'élaborer leur pensée au fil des mois, de prendre la parole, d'être des militants de leur propre milieu.

La deuxième action concerne l'école. Lorsque j'ai commencé au sein du mouvement ATD Quart-Monde, on m'avait demandé d'accompagner un jeune de 25 ans dont le fils entrait au CP et qui souhaitait apprendre à lire et à écrire. Cette personne avait été terriblement marquée par sa scolarité en IME, ce qui le conduisait à se considérer comme « fou », ce qu'il n'était pas. Il apparaît que l'avenir de certains jeunes est totalement hypothéqué par leur orientation, alors qu'ils disposent de capacités tout à fait comparables à la moyenne. Dans ce cadre, une réflexion est en cours et débouchera vers des propositions prochainement, notamment pour favoriser le développement de l'école inclusive, afin de s'adapter à l'enfant.

E.Z : Quelles sont les recommandations principales du Ceser dans le domaine de la prévention ?

Claire PESSIN-GARRIC : L'une des premières préconisations du Ceser a été de travailler sur une vision d'ensemble des acteurs et des dispositifs accessibles pour lutter contre l'illettrisme. Il existait un programme régional pour l'intégration des populations immigrées, qui n'a malheureusement pas été maintenu.

L'enquête de l'IVQ nous paraît indispensable à reconduire, notamment son extension à l'Ile-de-France. Par ailleurs, le Ceser souhaiterait connaître le nombre de personnes prises en charge dans les dispositifs. Nous avons travaillé également sur la culture et le numérique, auxquels l'accès est difficile en cas de problèmes avec le langage. Au plan du numérique, il est intéressant de passer d'un outil qui est vécu comme un facteur d'exclusion à un moyen de mieux s'approprier la langue française. De plus, la numérique ne doit pas aggraver l'isolement des plus anciens.

Par ailleurs, il existe des espaces de conversation, qui permettent d'apprendre à échanger. Pour leur part, les éducateurs sportifs sont en contact avec de nombreux jeunes et pourraient être sensibilisés aux difficultés liées au langage.

Dans le champ de la santé, nous avons identifié de nombreux professionnels issus de pays étranger qui maîtrisent parfois insuffisamment la langue française. Par ailleurs, nous pensons qu'il convient de veiller à l'application effective des bonnes intentions.

La création de 24 bassins d'emploi sur le territoire d'Ile-de-France est positive. Pour l'apprentissage, il est utile que les CFA connaissent le niveau de base des jeunes qui leur sont adressés.

Nous avons identifié également la grande fragilité des associations, dont l'action est importante mais qui fonctionnent souvent avec difficulté. Le Ceser a souligné l'utilité du travail de l'OFII à destination des primo-arrivants.

Nous devons continuer à travailler à la baisse de l'illettrisme qui est déjà constatée. Pour cela, il convient de favoriser l'articulation entre tous les acteurs, en faisant en sorte que la gouvernance préserve l'autonomie de ces derniers.

Il nous paraît important de développer les actions qui concernent la prévention. Nous avons été très attentifs aux actions qui se rapportent à la famille et à la petite enfance. Nous avons plaidé pour la scolarisation des enfants de deux ans et nous avons exprimé notre admiration pour les actions éducatives familiales menées à partir de 2008 par l'ALCI. Il est regrettable que ces actions ne se développent pas davantage en Ile-de-France.

En conclusion, je tiens à évoquer les enseignants, dont la sensibilisation est importante lors de leur formation initiale. En effet, il est essentiel de déceler les enfants qui vivent dans les familles concernées par des problèmes d'illettrisme. La communication avec ces familles se fait encore trop souvent par écrit.

Questions/réponses

De la salle : Mes enfants sont scolarisés dans le 93, malheureusement dans un établissement public. Disposez-vous de données sur la répartition de l'illettrisme selon les zones géographiques ?

Valérie FRYDMAN : Le taux d'illettrisme évalué en Seine-Saint-Denis lors de la JDC est de 11 %, pour une moyenne nationale de 9 %. Pour autant, tous les établissements de Seine-Saint-Denis ne sont pas concernés. De plus, nous ne prenons pas toujours la mesure de la qualité de l'enseignement qui est dispensé.

De la salle : En Seine-Saint-Denis, en maternelle, le conte du Chaperon Rouge est adapté pour correspondre à l'environnement des cités. De plus, le vocabulaire employé par les enseignants n'est pas assez riche.

Valérie FRYDMAN : L'Education nationale n'est pas consultée sur toutes les éditions parascolaires.

E.Z : En Seine-Saint-Denis, différentes initiatives sont menées, comme le concours Eloquentia.

Valérie FRYDMAN : Le métier d'enseignant est de moins en moins attractif. L'intellectualité et la culture ne sont plus des valeurs dominantes. La diversité est importante en fonction des départements. Nous accueillons donc toutes les bonnes volontés.

De la salle : Je travaille au centre Alpha Choisy, où nous accueillons des adultes, des jeunes et des migrants dans des ateliers sociolinguistiques. Notre travaillons avec un nouveau public, constitué de ressortissants d'Afrique francophone qui se situent entre l'illettrisme et un niveau de français Seconde langue.

E.Z : Peut-être la réponse sur ce point pourra-t-elle être apportée lors de la deuxième table ronde de l'après-midi.

Former pour qualifier

Table-ronde • Former pour permettre l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences

Marianne CONDE-SALAZAR, Directrice du Français des affaires, CCI Paris Ile-de-France
Carole FERRINI, Responsable des ressources humaines, Régie de quartier du 19ème arrondissement de Paris
Amine GHARBI, Responsable des pôles Partenariats et Relations organismes de formation, Fongecif Ile-de-France
Elisabeth JOUSSOT-DUBIEN, Directrice régionale, AFPA Ile-de-France

Une vidéo est diffusée sur la formation certifiante au français.

E.Z : Elisabeth Joussot-Dubien, en quoi consiste le programme que le film nous a présenté ?

Elisabeth JOUSSOT-DUBIEN : Il s'agit d'un dispositif expérimental coconstruit entre l'AFPA, la Préfecture de région, Pôle Emploi… Il a permis à une centaine de personnes ayant reçu le statut de réfugié de suivre un parcours qualifiant. La première étape était celle de l'acquisition du français (quatre mois) et a réuni des demandeurs d'emploi et des intérimaires. La seconde étape a pris la forme d'une formation (quatre mois). Durant les huit mois du programme, les stagiaires ont été accompagnés par l'AFPA dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Sur les 78 personnes qui se sont présentées à l'examen, 67 % ont obtenu un certificat de compétence professionnelle ou un titre. Les 12 autres chercheront à obtenir un titre d'ici à la fin de l'année. A ce stade, deux personnes sont en CDI, 14 en CDD et 23 en missions d'intérim récurrentes. Enfin, 39 personnes recherchent toujours un emploi. Nous n'avons pas été très sélectifs pour la sélection à l'entrée dans le programme. Le fait est que parmi les 39 personnes, beaucoup ont encore des difficultés à passer la barrière de l'entretien d'embauche et continuent donc à apprendre le français.

Un programme plus ambitieux a été mis au point pour la suite. L'objectif est de permettre à 1 000 personnes ayant le statut de réfugié d'intégrer un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ce programme sera lancé au début du mois de novembre avec des candidats qui ont le niveau A1. Le panel des métiers sur lesquels les candidats seront formés sera plus resserré, de façon à favoriser l'obtention d'un emploi au bout du

processus (employés de commerce en magasin, caristes, préparateurs de commandes…). De plus, la pédagogie sera conduite par le biais d'une mise en situation. A l'issue de la période de formation au français de quatre mois, les personnes concernées seront en contrat de professionnalisation ou en contrat de développement des parcours intérimaires au sein d'une entreprise.

Marianne CONDE-SALAZAR

Nous disposons d'un programme qui est très semblable à celui qui a été présenté et qui s'est construit sur les mêmes principes : aider des hommes et des femmes à communiquer en français à l'oral et à l'écrit pour pouvoir réaliser un métier donné. Les programmes sont très courts (de 60 à 120 heures) et visent à faire en sorte que les professionnels prennent confiance dans leur discours oral ou écrit. L'objectif est de faciliter l'intégration pour que les entreprises puissent satisfaire leurs clients.

Nous avons le souci des résultats immédiats. Pour l'apprentissage de la langue française, les objectifs peuvent être fixés à court terme. Nous avons travaillé avec la régie de quartier du 19ème arrondissement et nous validons les formations en remettant un certificat de la CCI Paris Ile-de-France. Ce certificat ne comprend pas de note et sur son verso apparaît une carte des compétences détenues par le professionnel (savoir lire les consignes en français, savoir restituer des informations en français…).

E.Z : Quels sont les retours des employeurs ?

Marianne CONDE-SALAZAR : Le programme est apprécié. Nous travaillons avec les entreprises de sécurité, de propreté, de services à la personne, dont les responsables sont rassurés de connaître les compétences écrites et orales des candidats qu'ils recrutent.

E.Z : Carole Ferrini, quels sont les premiers enseignements tirés par la régie de quartier du 19ème arrondissement ?

Carole FERRINI : Une régie de quartier est un espace qui vise à proposer un accompagnement social et professionnel pour accéder à un emploi durable. Dans ce cadre, la question linguistique est travaillée en vue de l'atteinte d'un objectif professionnel. Il apparaît que les publics accompagnés disposent de vraies compétences professionnelles mais qu'ils ne réussissent pas à passer l'étape de l'entretien d'embauche. Dans le dispositif, les personnes sont déjà en emploi, ce qui permet une application immédiate des connaissances acquises dans le cadre de la formation.

Pour ce qui est du Français Operandi, programme mené avec la CCI Paris Ile-de-France, les personnes qui ont suivi la certification avaient pour projet de travailler dans le domaine du nettoyage. Les 12 personnes positionnées à l'origine ont obtenu la certification. Elles ont gagné en confiance et peuvent maintenant évoluer vers un emploi durable ou une formation qualifiante.

E.Z : Amine Gharbi, quel est le circuit à suivre pour disposer d'une formation qualifiante ?

Amine GHARBI

Le Fongecif est un organisme paritaire professionnel qui accueille tous les actifs franciliens. Ces derniers sont conseillés et accompagnés par le biais du conseil en évolution professionnelle (CEP). L'objectif du Fongecif est de faciliter la concrétisation du projet professionnel poursuivi par les salariés. Plus de 55 000 conseils en évolution professionnelle ont été délivrés en 2016.
Nous avons créé une filière pour un public spécifique. En effet, ces personnes sont dans l'emploi mais ne maîtrisent pas la langue française, ce qui réduit leurs possibilités d'évolution. Comme nous finançons la formation, nous demandons toujours qu'une évaluation soit effectuée en fin de programme.

La population concernée est plutôt constituée d'hommes, à 64 %, d'un âge moyen de 41 ans. De plus, 19 % sont issus d'entreprises de moins de 10 salariés et 28 % d'entreprises de 250 salariés et plus. L'ancienneté professionnelle est de 11 ans en moyenne. Les

personnes concernées sont principalement issues des secteurs du nettoyage, de la restauration et de l'hôtellerie.

Notre public est celui des personnes en CDI ou en CDD qui désirent se reconvertir. Nous recevons 16 000 demandes par an. Nous avons donc fixé des critères : 400 heures de formation pour obtenir un DILF, 200 heures pour le DELF ou équivalent. Le coût est de 10 euros de l'heure. Au-delà, nous rappelons aux candidats qu'ils doivent se projeter dans l'emploi. En effet, le Fongecif ne souhaite pas uniquement les former à la langue française mais les accompagner dans leur projet professionnel.

E.Z : Vous expliquez donc que la démarche s'inscrit dans un parcours global.

Amine GHARBI : En effet. Nous demandons toujours aux personnes qui se présentent quel est leur projet une fois la langue française acquise. Les personnes une fois formées sont suivies jusqu'à un an et demi après la formation. Lors de la prochaine étude, nous chercherons à déterminer si le public parvient au terme de son objectif de parcours.

E.Z : Combien de personnes sont concernées ?

Amine GHARBI : Nous recevons de 700 à 900 demandes pour cette formation spécifique, sur le total des 16 000 sollicitations qui sont effectuées tous les ans.

Questions/réponses

Véronique SAINT-AUBIN : Nous tenons des permanences d'accueil de demandeurs de cours de français. Nous accueillons notamment des salariés, qui ne savent pas comment s'y prendre. Nous réfléchissons donc à la façon dont nous pourrions faciliter l'accès aux dispositifs. En l'état, les candidats sont parfois découragés et beaucoup renoncent ou ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier d'un CIF pour parfaire leur connaissance du français.

Elisabeth JOUSSOT-DUBIEN : Il convient de considérer la formation comme un investissement et d'accepter de la financer en tant que tel. En effet, il s'agit d'un levier pour l'économie et le développement. De plus, si la formation permet d'acquérir un emploi, elle permet aussi d'évoluer tout au long de sa vie. Enfin, il est nécessaire de faciliter l'accès aux dispositifs de formation. Beaucoup de salariés ne sont même pas en situation de déposer une demande.

Marianne CONDE-SALAZAR : Le nouveau dispositif devra favoriser l'innovation des formations, afin qu'elles correspondent aux métiers de demain. Le processus doit être dynamique.

De la salle : Pour que les formations courtes fonctionnent, il convient que les dispositifs s'articulent et que les ingénieries de parcours à composantes linguistiques reposent sur les mêmes graduations, à la fois pour l'oral et pour l'écrit.

Micheline BERNARD-HARLAUT : Vous avez beaucoup parlé des entreprises et de la mutation des parcours. Il se produit aussi une évolution des entreprises. *Quid* des salariés qui interviennent sur des plateformes et qui sont en fin de compte quasiment des entrepreneurs individuels ? *Quid* des autoentrepreneurs ?

Amine GHARBI : Il est vrai qu'il est difficile de toucher ce public. Toutefois, nous accueillons des personnes qui travaillent chez des particuliers. Encore une fois, le bouche-à-oreille est la méthode qui fonctionne le mieux en matière de communication.

De la salle : Il est important de conserver le CIF dans sa forme actuelle et de ne pas le fusionner avec le CPF.

De la salle : Il serait important de fixer comme priorité l'accès de tous les publics aux compétences langagières. Les populations doivent monter en compétences et pas seulement celles qui ont accès à l'emploi. En effet, maîtriser la langue française dans notre société est important, quelle que soit la place que l'on y occupe.

Le coût de la population qui ne maîtrise pas ces savoirs n'est pas négligeable. En la matière, un gain de plus de 2 milliards pourrait être enregistré au niveau de l'Europe. Il convient aussi d'assurer l'égalité des citoyens, quels que soient les territoires auxquels ils appartiennent.

Accompagner et intégrer

Table-ronde • Aider les personnes en difficulté pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle

Sophie CHAILLET, Directrice adjointe, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Didier LESCHI, Directeur général, Office français de l'immigration et de l'intégration
Lucienne SABY-DULAC, Responsable départementale, Secours populaire français de Seine-et-Marne
Alain SEKSIG, Inspecteur d'académie, Responsable du CASNAV de l'académie de Paris
Fanny RUSTICONI, membre du Ceser Ile-de-France
Stéphane PAROUX, CASNAV de Paris

Un film est diffusé sur le spectacle des Musi'Terriens.

Stéphane PAROUX

A Paris, nous accueillons de 2 000 à 2 500 adolescents migrants, que nous scolarisons dans des structures UPEAA au sein desquelles nous cherchons à leur offrir un contexte favorable. Parallèlement, nous accueillons 10 % d'élèves qui n'ont pas été scolarisés antérieurement. A Paris, 11 structures scolarisent environ 200 jeunes, qui suivent 24 heures de cours par semaine, avant d'être intégrés ensuite dans des classes ordinaires. Parallèlement, nous menons une approche identique avec les adultes. Des dizaines d'ateliers en Ile-de-France sont organisés dans les écoles et les collèges, au sein desquels les parents prennent des cours de français. L'objectif est que ces adultes puissent accompagner le parcours scolaire de leurs enfants. Ce type de programme fonctionne assez bien.

Nous sommes aussi très attentifs à des publics très spécifiques comme les mineurs isolés ou non accompagnés. Environ 250 personnes sont concernées au sein de l'académie de Paris. Nous faisons en sorte de mettre en place des partenariats, afin d'assurer l'accompagnement avant leur entrée à l'école, en leur recherchant en parallèle un lieu d'hébergement.

Au CASNAV de Paris, nous gérons le centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine, qui accueille des familles de réfugiés, avec une soixantaine d'enfants à scolariser. Nous

avons créé une école au sein du centre, école qui est ouverte depuis le mois de février, avec cinq enseignants.

Dans le centre d'hébergement d'urgence, nous essayons également de mettre en place des cours pour adultes, dont 350 sont présents.

Sophie CHAILLET

Nous déployons actuellement une expérimentation en faveur des réfugiés migrants, dont une proportion non négligeable n'a jamais été scolarisée. Nous mettons en place une formation linguistique, avec les bases d'un premier apprentissage du français oral puis de la maîtrise de l'écrit et de la lecture. L'objectif est de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle.
100 personnes à Paris et 100 personnes au Pré-Saint-Gervais sont concernées.

La construction de parcours s'appuie aussi sur des acteurs formés. A ce titre, nous soutenons donc le réseau des acteurs des ASL Radia, ainsi que les plateformes de coordination sociolinguistiques (18 en Ile-de-France).

Au-delà de ces actions sur les parcours, le réseau Jeunesse, Sport et Cohésion sociale intervient sur des dispositifs verticaux soutenus par différents acteurs, comme l'Association de la Fondation étudiante pour la ville.

Dans le champ de l'insertion professionnelle, nous intervenons au sein des Ecoles de la deuxième chance, pour 2 134 jeunes en 2016.

Au-delà des actions à destination des adultes, qui sont très majoritairement des primo-arrivants, au titre des actions menées dans le cadre de la Politique de la ville, 187 ateliers sociolinguistiques ont été financés en 2016.

Une action importante est menée également dans la lutte contre la fracture numérique.

E.Z : Quels sont les retours sur les dispositifs mis en place ?

Sophie CHAILLET : L'objectif n'est pas directement celui de l'insertion professionnelle mais de s'adresser à des personnes qui sont dans des situations de grande pauvreté, qui sont primo-arrivantes… Il s'agit de faciliter les parcours et de lever les freins qui sont constatés à différentes étapes.

E.Z : Didier Leschi, pouvez-vous nous présenter votre mission et les actions que vous menez au sein de l'OFII ?

Didier LESCHI

L'OFII est en charge du contrat d'intégration républicaine, qui comporte notamment un volet consacré à l'apprentissage de la langue. Un maximum de 240 heures de cours est dispensé pour le niveau A1 (38 000 personnes concernées). Ensuite, les stagiaires sont incités à passer au niveau A2, incitation faiblement suivie, par seulement 3 000 stagiaires.
Notre pays a pris très tardivement conscience de l'importance de la langue française dans l'intégration. Notre dispositif a été consolidé sur la base d'un flux migratoire issu majoritairement de pays francophones. Depuis, nous avons pris conscience de l'importance de la langue, rejoignant ainsi l'Allemagne où l'identité nationale est directement corrélée à la maîtrise de l'allemand.

En France, 160 000 nouveaux titres de séjour sont délivrés tous les ans.

Aux Pays-Bas, de 700 à 800 heures sont dispensées, comme en Allemagne. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité un doublement des heures de cours dispensées. Les difficultés d'intégration sont d'autant plus grandes que la situation de travail ne favorise pas l'apprentissage.

Aujourd'hui, les populations cibles sont davantage atomisées. Les processus d'isolement s'accentuent, notamment pour les femmes migrantes. Sur la base de ce constat, il convient de continuer à réfléchir. C'est pourquoi un parlementaire a été missionné sur le sujet, Aurélien Taché. En effet, le phénomène migratoire ne s'arrêtera pas.

Il est nécessaire de concevoir des dispositifs à grande échelle, pour un nombre de nouveaux arrivants qui restera très élevé. D'autres moyens sont donc nécessaires, ainsi qu'une articulation entre l'apprentissage du français, la formation professionnelle et les débouchés.

E.Z : Lucienne Saby-Dulac, le Secours populaire propose des dispositifs qui permettent de favoriser l'intégration.

Lucienne SABY-DULAC : Le Secours populaire est un peu atypique dans le paysage. Nous intervenons en parallèle des actions que vous menez les uns les autres. 29 permanences d'accueil sont en place en Seine-et-Marne et 16 000 personnes ont été accueillies en 2016.

Les personnes qui se présentent à nous viennent d'abord pour une aide d'urgence, alimentaire, vestimentaire… Dans ces conditions, détecter l'illettrisme ou la non-maîtrise de la langue française est une difficulté d'autant plus grande que les personnes sont en détresse physique et morale. C'est particulièrement vrai dans le secteur rural.

Au Secours populaire, nous avons choisi d'organiser des ateliers ludiques ou des rencontres avec des organismes.

La moyenne d'âge des personnes que nous aidons est de 26 ans. L'illettrisme concerne des jeunes mais aussi des personnes âgées, présentes en France depuis de nombreuses années. Nous accueillons beaucoup de familles monoparentales.

Nous avons recours à des professeurs bénévoles et nous assurons un accompagnement à l'alphabétisation. Les personnes que nous aidons sont très impliquées dans nos actions de bénévolat. De nombreux ressortissants étrangers qui parlent bien le français nous aident.

Nous avons mis en place des ateliers de conversation. Nous organisons des sorties culturelles, afin d'aider les participants à se repérer dans les rues. Nous entretenons des partenariats avec des libraires et les familles peuvent se procurer des imagiers et des bandes dessinées.

L'une des activités principales du Secours alimentaire est l'aide alimentaire. Nous demandons aux parents de venir avec une recette écrite, afin de la réaliser. De plus, nous proposons des cours avec une nutritionniste.

Nous lions l'apprentissage de la langue à l'accès à la santé. Nous organisons des rencontres avec différents organismes, comme la Ligue contre le cancer du sein. Beaucoup de personnes ne peuvent pas lire car elles ne voient pas. Nous travaillons sur l'accès à l'informatique et sur l'utilisation des téléphones.

Nous aidons à la rédaction des CV et à la préparation des rendez-vous. Nous proposons des domiciliations administratives.

E.Z : Toutes ces démarches déclenchent l'envie de se former et d'apprendre.

Lucienne SABY-DULAC : Au Secours populaire, toute personne aidée peut devenir bénévole à son tour et faire valider ses acquis professionnels. Nous travaillons plutôt sur l'insertion sociale, qui vise à ce que les personnes se sentent bien.
En conclusion, je souhaiterais attirer votre attention sur les lycéens et les étudiants. Nous accueillons de nombreux stagiaires, qui ont un langage fabuleux et qui sont des techniciens extraordinaires. Toutefois, l'écrit leur pose souvent problème. Nous tentons de

leur expliquer que la rédaction d'un CV exempt de faute d'orthographe est très importante pour décrocher un emploi.

Fanny RUSTICONI

Au cours de cette journée, nous n'avons que peu évoqué le sujet de la santé. Les professionnels de santé, dont je fais partie, sont nombreux à s'installer sur notre territoire sans maîtriser la langue française malheureusement. Ces personnes sont instruites mais, en l'état, des difficultés peuvent se poser pour la prise en charge des patients.
Les professionnels de santé ont l'obligation d'informer le patient du traitement mis en place. Nous devons aussi nous assurer que les patients ont bien compris ce qui leur a été expliqué. Les professionnels de santé n'ont pas encore l'obligation de maîtriser la langue française, ce qui est regrettable. Seuls certains Ordres les obligent à disposer d'un niveau B2.

Je pense qu'il serait important de demander au gouvernement de faire en sorte que les professionnels de santé maîtrisent un minimum la langue française.

De même, le personnel soignant n'a pas toujours une maîtrise subtile de notre langue. En français, nous utilisons plutôt le vouvoiement et il est regrettable que certains tutoient les patients adultes. Une petite éducation sur ce point serait très utile, afin d'assurer la dignité du patient, même si cette façon de se conduire s'explique parfois par une volonté de bien faire.

Enfin, les professionnels de santé utilisent de plus en plus l'informatique ou les téléphones. Là encore, il convient de s'assurer que la maîtrise réciproque de ces outils est bien réelle.

Questions/réponses

Hervé DEMARCQ : Didier Leschi, vous avez indiqué que le niveau A2 rencontrait peu de succès. S'agit-il d'un manque d'appétence ou l'offre est-elle trop faible pour ce niveau ?

Didier LESCHI : Les opérateurs du niveau A1 doivent indiquer clairement aux stagiaires qu'ils peuvent suivre les cours du niveau A2. De plus, les stagiaires doivent en comprendre la nécessité.
L'enjeu majeur est de montrer l'intérêt de l'apprentissage de la langue française. Notre problème se situe surtout à la marge. Les personnes qui sont les plus en difficulté d'intégration sont issues des dernières vagues de demandeurs d'asile qui obtiennent rapidement le statut et qui sont dans une situation sociale qui les conduit à beaucoup

bouger. Tant que la personne est dans une logique de survie sociale, la question de la langue n'est pas sa priorité.

De plus, nous devons construire des parcours à grande échelle. 13 000 réfugiés sont présents actuellement dans les centres d'accueil. Ces réfugiés souhaitent identifier un emploi, un logement, et cherchent à se stabiliser au plan social.

De plus, le niveau A1 constitue un minimum mais nous devons sans doute réfléchir à un niveau supérieur comme première étape. L'intégration est un long processus et nous avons tendance à considérer que tout est fait une fois que le niveau A1 est atteint. En réalité, il ne s'agit que du début du parcours.

Des milliers de jeunes de moins de 25 ans sont présents et ne sont pas éligibles au RSA. Ces jeunes ne sont jamais allés à l'école. Ma difficulté est d'organiser des cours de niveau, ce qui impose que nous disposions d'une enveloppe plus importance que celle qui nous est attribuée aujourd'hui.

Isabelle GODILLAT : Je suis heureuse d'apprendre que les 240 heures de cours doubleront à l'avenir. Les jeunes que nous accueillons ont tous envie d'apprendre. Les migrants sont heureux de pouvoir intégrer durant 12 mois un véritable accompagnement à leur insertion. Ils sont tous éligibles à la garantie Jeunes mais ont beaucoup de mal à suivre le dispositif sans parler le français. Par ailleurs, la formation est difficile à organiser pour les personnes âgées de plus de 40 ans car les candidats ne sont plus prioritaires.

De la salle : Il serait intéressant de se pencher sur une application réelle du cadre européen commun de référence, qui n'exige pas d'intervenir à niveau égal à l'oral et à l'écrit. Les parcours doivent donc être adaptés aux besoins réels et les objectifs différents entre l'oral et l'écrit.

Didier LESCHI : Auparavant, il n'existait aucune exigence pour l'écrit. Ce dernier constitue aujourd'hui un problème important. En effet, l'orthographe devient un critère essentiel. Dans les processus d'accès à l'emploi, les métiers où l'écrit ne joue aucun rôle deviennent rares. Parallèlement, bien sûr, il convient de savoir lire, notamment les consignes de sécurité.

Hervé FERNANDEZ, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : Philippe Varin conduit une étude à l'initiative du fonds CMU-Complémentaire, afin de déterminer si les personnes victimes de l'illettrisme ont moins accès aux soins, non parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits mais parce que les démarches leur paraissent insurmontables.

De plus, les partenaires sociaux et les Directeurs d'hôpitaux mobilisent des crédits importants pour la formation de base des agents hospitaliers, notamment pour mieux utiliser les outils numériques.

Nous sommes très heureux d'être témoins de la signature du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Il est important de nommer le problème de l'illettrisme et d'agir sur tous les fronts, de la petite enfance à la seconde chance.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre des outils à disposition de ceux qui souhaitent agir. Nous connaissons maintenant les conditions de réussite des actions et nous devons dorénavant disposer de l'énergie suffisante pour que ces actions puissent se développer. Nous apporterons toujours l'appui nécessaire en la matière.

Clôture

Valérie PECRESSE

Présidente de la Région Ile-de-France

Je suis très fière de conclure ces rencontres sur la maîtrise de la langue française. Je félicite le Ceser pour la qualité de ses travaux sur le sujet. Plus de 300 000 Franciliens de 18 à 65 ans sont concernés par l'illettrisme et 700 000 autres non scolarisés en français sont pénalisés dans leurs parcours professionnels.

La Région a décidé d'assumer toutes ses responsabilités, dans le cadre des politiques contre le décrochage scolaire et pour la formation professionnelle. A ce titre, la lutte contre le décrochage scolaire sera déclarée Grande cause régionale en 2018.

En matière scolaire, la politique menée par le ministre de l'Education nationale va dans le bon sens. Toutefois, en Ile-de-France, 25 000 jeunes sont concernés par le décrochage scolaire. Le phénomène doit être identifié le plus tôt possible.

Nous agissons pour réduire le nombre de sorties des formations initiales, en renforçant les actions de prévention dans le cadre du programme Réussite pour tous. Cet été, un budget de 2 millions d'euros a été voté pour financer des projets dans les lycées. La Région œuvre également pour améliorer le suivi des décrocheurs vers l'insertion professionnelle (programme Phénix).

Dans cette perspective, je ne peux que me satisfaire que le ministre de l'Education nationale ait donné son accord pour la communication de la liste des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Les acteurs sont multiples mais nous avons besoin d'assurer la cohérence et d'impulser une synergie à tous les décideurs publics. Les projets soutenus par la Région seront multi-partenariaux et mettront en œuvre des actions de remobilisation, de retour en formation et d'insertion professionnelle.

Avec le ministère de l'Education nationale, nous finançons une action expérimentale de trois ans. La lutte contre le décrochage scolaire était aussi un enjeu majeur pour l'Europe, la Région mobilisera 3 millions d'euros du fonds social européen. Dans ce cadre, nous venons de publier un appel à projets pour réduire le nombre de jeunes menacés de décrocher et augmenter la part des jeunes qui reprennent leur scolarité ou une formation adaptée.

Nous avons expérimenté le budget d'autonomie dans les lycées, afin que les communautés éducatives puissent apporter les réponses adaptées aux difficultés rencontrées. L'accompagnement des élèves fait partie des priorités dans les projets mis en place.

Dans ce cadre, l'accès à la culture sera notre priorité. Donner accès à tous les élèves à un projet culturel est un facteur de réussite. Cette année, nous dépenserons 1,6 million d'euros dans ce domaine. Nous souhaitons également que les jeunes puissent bénéficier d'une deuxième chance dans la vie. A ce titre, une bourse régionale de 900 euros sera accessible pour aider les jeunes à passer le diplôme d'accès aux études universitaires.

Tous nos efforts visent à redonner de l'ambition à tous les jeunes pour qu'ils puissent reprendre leurs études tout au long de leur vie. J'ai pleinement conscience que la maîtrise du français est la pierre angulaire de l'insertion professionnelle. Je souhaite donc que les savoirs de base soient inclus dans les offres de formation. Je serai très vigilante pour que les formations d'accès aux savoirs fondamentaux soient maintenues.

La Région entend lutter contre les fractures de la langue. Je vous remercie pour toutes vos propositions. Vous pourrez toujours compter sur mon soutien dans ces domaines.

Yannick IMBERT

Secrétaire général aux affaires régionales
Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Je suis très heureux d'être à vos côtés pour la signature de notre Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

La langue de notre pays est le français et cette langue a vocation à s'appliquer sur l'ensemble de notre territoire. Elle est le gage de notre cohésion sociale républicaine. Or les fractures territoriales et sociales que connaît notre pays sont aussi linguistiques. La barrière de la langue est d'autant plus difficile à surmonter qu'elle est très souvent vécue par les personnes en situation d'illettrisme comme une maladie honteuse. La maîtrise de la langue est une question d'identité. Elle permet de se présenter, de décliner son identité… Elle est le premier facteur d'appartenance à la communauté nationale.

Ce colloque dans le prolongement de la contribution apportée le 23 mars dernier par le Ceser. Vos travaux ont largement nourri les échanges qui guideront notre action dans les semaines et les mois à venir. En matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il

convient d'agir sur tous les fronts, tout au long de la vie. Le Plan que nous parapherons dans un instant a été le fruit d'une très large concertation, qui a mobilisé des centaines de personnes.

Prévenir l'illettrisme relève principalement de la compétence de l'Education nationale. Au-delà de la scolarité, l'insertion citoyenne, sociale, professionnelle des jeunes en difficultés est un défi majeur à relever. Elle passe par l'autonomie, qui ne peut être possible sans maîtrise de la langue.

Toutefois, l'illettrisme n'a pas d'âge et il n'est jamais trop tard pour le combattre. Depuis la loi du 5 mars 2014, le rôle des Conseils régionaux a été renforcé en la matière. En Ile-de-France, cet enjeu sera déclaré Grande cause 2018. Notre plan est donc régional mais il a vocation à être décliné dans chaque département. A ce titre, le 21 septembre dernier, le préfet du Val d'Oise a permis aux acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme d'échanger leurs expériences et de dégager les pistes d'amélioration.

Améliorer la réponse publique suppose de renforcer la coopération opérationnelle entre tous et à chercher à inscrire les publics concernés dans des parcours les plus individualisés possible. Nous devons donc définir une stratégie globale. Plus d'un million de Franciliens de 16 à 65 ans rencontrent des difficultés dans l'accès à la langue française, 322 000 sont en situation d'illettrisme. Il ne s'agit pas de nier la spécificité de la lutte mais de l'inscrire dans une politique linguistique intégrée.

Le Plan que nous allons signer a trois objectifs prioritaires : lutter contre l'illettrisme des jeunes en difficultés d'insertion, mieux coordonner les acteurs afin d'inscrire tous les publics dans des parcours linguistiques et, enfin, promouvoir la pratique de la langue française par les habitants des quartiers de la Politique de la ville.

En conclusion, je pense que la proposition du Délégué interministériel de profiter des Jeux Olympiques est à saisir. En effet, près de 70 000 bénévoles devront être mobilisés. Il ne serait pas acceptable que la non-maîtrise de la langue française soit un obstacle à leur participation à ce moment festif.

Jean-Louis GIRODOT : Je vous propose de procéder à la signature du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Je suis très heureux que cette signature intervienne dans le cadre de ce colloque.

Il est procédé à la signature du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Valérie PECRESSE : Je vous remercie pour votre participation. Je me rends maintenant à une réunion du GIP des Jeux Olympiques : j'en profiterai pour relayer, auprès de Tony Estanguet, votre proposition de formation des futurs bénévoles.

Document rédigé par la société Ubiqus

Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
33, rue Barbet de Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25
ceser@iledefrance.fr • wwww.ceser-iledefrance.fr • @ceseridf.fr